



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**71<sup>ème</sup> Congrès du syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales**

**Discours de M. François Sauvadet, Ministre de la Fonction publique**

**Jeudi 13 octobre 2011 - Brest**

**Seul le prononcé fait foi**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

C'est un réel plaisir pour moi que de me trouver parmi vous, au moment où débutent vos travaux et je voudrais, avant toute chose, remercier le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), et tout spécialement son Président, Stéphane PINTRE, pour cette invitation qui nous permet aujourd'hui d'avoir cet échange que je souhaite le plus sincère et le plus riche possible.

Je veux d'abord le rappeler ici devant vous, directeurs généraux de collectivités territoriales, votre rôle est indispensable dans le fonctionnement de nos collectivités, dans la mise en œuvre des politiques publiques et, au fond, dans la réussite, au quotidien, de la décentralisation elle-même. Je le sais d'autant mieux que je préside moi-même un conseil général, le lien que vous assurez, entre le politique et l'administratif, entre la décision et son exécution, est un lien essentiel. Comme tous les métiers du service public, ce n'est pas un métier comme les autres. Mais ce métier si particulier a aussi, je le sais, ses difficultés : diriger des équipes parfois très nombreuses, piloter des organisations complexes, faire cohabiter différentes cultures professionnelles avec un périmètre d'action qui évolue et qui intègre désormais la nécessité de l'évaluation, autant de missions qui exigent de vous un investissement de chaque instant.

Ce métier, cette mission, votre mission, évolue et continuera d'évoluer. D'abord parce que nous resterons dans un contexte budgétaire contraint qui nécessitera, comme dans les administrations de l'Etat, des évolutions. Ensuite parce que les collectivités elles-mêmes évoluent autour des nouvelles complémentarités et notamment des couple communes/ communautés de communes et départements/ Régions.

Plus largement et le programme de vos travaux en témoigne, le service public n'est pas figé, il se doit, en permanence, d'évoluer pour répondre aux attentes et aux besoins qui se font jour dans la société. Il faut en débattre, il faut échanger, confronter les expériences et partager les bonnes pratiques, comme vous le ferez demain sur la question, si centrale, du bonheur au travail, c'est une question essentielle car il nous faut aussi, dans les mutations prendre en compte la capacité de chaque agent à s'approprier le changement.

J'ai voulu venir à votre rencontre pour vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'avec le Ministre chargé des Collectivités territoriales, Philippe RICHERT, nous souhaitons, et avec nous l'ensemble du Gouvernement, avoir avec vous tous, avec l'ensemble des agents publics, un dialogue construit et permanent.

Alors, vous le rappelez à l'instant, Monsieur le Président, la Fonction publique constitue désormais un ministère de plein exercice. Oui, et je veux insister sur ce point, car c'est un signal fort que le Président de la République et le Premier ministre ont souhaité adresser à l'ensemble des fonctionnaires de France. Et comme je l'ai dit dès ma prise de fonctions, Ministre de la Fonction publique je serai surtout le Ministre des fonctionnaires, le Ministre de tous les fonctionnaires. Je veux donc vous dire, comme je le dis à l'ensemble des agents publics le respect et de la confiance que le Gouvernement place en vous, parce que vous incarnez ce lien singulier, intime et profond, qui unit chacun de nos concitoyens au service public.

Comme je le fais souvent, je veux dire également, et je l'ai constaté récemment au contact des futurs fonctionnaires, à l'IRA, à l'ENA, je me rendrai également à l'INET, que devenir fonctionnaire, ce n'est pas un choix comme les autres, c'est faire le choix de servir et de placer son parcours professionnel sous le signe de l'intérêt général. Cela implique aussi de reconnaître ces parcours dans ce qu'ils ont de personnel.

Je serai le Ministre de tous les fonctionnaires et c'est pourquoi je souhaite que les trois fonctions publiques avancent, évoluent et se modernisent au même rythme et que nous développions aussi des passerelles entre chacune d'elles.

En disant cela, je n'ignore pas les caractéristiques propres à la fonction publique territoriale. De fait, si le législateur a souhaité, par delà les alternances politiques, reconnaître avec constance et continuité, trois fonctions publiques, c'est d'abord parce que ces caractéristiques répondent à des identités institutionnelles et fonctionnelles différentes auxquelles nous sommes tous fermement attachés.

Je serai donc particulièrement attentif à l'évolution de la fonction publique territoriale et au respect des principes fondateurs de la loi du 26 janvier 1984 : parité, comparabilité, spécificité.

La ligne de conduite du Gouvernement est et restera donc la suivante : Toute évolution de l'organisation statutaire dans la fonction publique de l'Etat doit être applicable, transposable dans les deux autres fonctions publiques. C'est aussi une question de justice, les nouvelles chances et les nouvelles possibilités que nous voulons ouvrir aux fonctionnaires, nous en ferons profiter l'ensemble des fonctionnaires. Mais en ce qui concerne la fonction publique territoriale, nous le ferons en respectant les spécificités, l'évolution et les modes de gestion des collectivités territoriales.

C'est dans cet esprit que nous allons poursuivre, au cours des prochains mois, trois chantiers déterminants pour l'avenir de la Fonction publique territoriale :

- la modernisation de l'emploi public
- la modernisation du dialogue social
- la transposition d'évolutions statutaires

## **1/ Moderniser l'emploi public**

D'abord la modernisation de l'emploi public.

Le monde territorial bouge. Il n'a d'ailleurs cessé d'évoluer depuis 1982 et les grandes lois de décentralisation, avec notamment la loi de 1999 pour l'intercommunalité, l'Acte II de la décentralisation en 2003, et plus récemment la réforme de 2010. Au fil des réformes, une dynamique s'est imposée et elle est désormais irréversible, c'est le développement constant des compétences et des champs d'intervention des collectivités locales.

L'évolution, en réalité la transformation, des compétences des différents échelons de collectivités implique d'adapter la fonction publique territoriale à ces nouveaux enjeux.

Dans ce contexte, et avec mon collègue Philippe RICHERT, je souhaite poursuivre au cours des prochains mois plusieurs réformes essentielles.

Il en va ainsi, en premier lieu de la lutte contre la précarité dans la fonction publique. J'ai présenté au Conseil des Ministres, le 7 septembre dernier, un projet de loi à ce sujet qui sera prochainement examiné par le Parlement et je me suis engagé à ce qu'il soit voté avant la fin de la législature. Ce projet de loi offre à la fois des possibilités de titularisation et de CDIisation.

Cette réforme, qui ne vise pas, comme je l'entends parfois, à remettre en cause la place du contrat dans la fonction publique, est une réforme essentielle pour les trois fonctions publiques.

Essentielle car elle vise à réduire la précarité dans les fonctions publiques, qui devraient être exemplaires en matière d'emploi.

Essentielle car elle encadre mieux le recours aux contractuels.

Essentielle parce qu'elle modernise les outils de gestion, d'évaluation et de formation des agents.

A la différence de ce que nous avons connu par le passé, ces grands plans de titularisations qui ne visaient qu'à réduire à un instant précis le nombre de contractuels présents dans nos administrations, ce projet de loi viendra poser pour l'avenir des mécanismes durables de lutte contre la précarité.

Il s'agit de mettre un terme aux reconductions purement artificielles, et pour tout dire abusives, de certains CDD en posant une règle simple : tout agent en CDD, occupant depuis 6 ans un emploi répondant à un besoin permanent de son service se verra dorénavant proposer un CDI.

C'est une approche à la fois lucide et réaliste. Je tiens à dire qu'il n'y a pas lieu d'opposer, comme certains le font pour des motifs strictement idéologiques, le statut au contrat. Chacun le sait le contrat a bien sa place dans le service public, face à certaines situations ou à certains besoins spécifiques. Avec ce projet de loi, nous prenons acte de cette réalité mais nous rendons aux mots de justice sociale toute la place qu'ils méritent au sein de nos administrations.

Au-delà, ce projet de loi comporte un second volet, très important, la lutte contre les discriminations et de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Sur ce point, je souhaite que le débat devant le Parlement soit l'occasion d'avancer car il n'est tout simplement plus tenable de voir, comme c'est le cas aujourd'hui, que les femmes, qui composent 60 % des effectifs de la fonction publique, n'occupent que 10 %, quand ce n'est pas moins, des postes à responsabilités. Cette inégalité dans l'accès aux plus hautes responsabilités, nous la retrouvons également au plan des parcours professionnels et des carrières, je pense par exemple à la prise en compte du congé parental.

En matière d'égalité professionnelle, l'exemple doit venir d'en haut. Ce n'est pas une posture mais bien une véritable exigence. Pour que ses interventions soient comprises et acceptées de nos concitoyens, la fonction publique se doit d'être à l'image de la population qu'elle sert.

Je veux aussi aborder une réforme tout aussi importante, et qui vous intéresse tous, celle de l'encadrement supérieur.

Voici deux ans, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale avait formulé sous la responsabilité de son nouveau Président, Philippe LAURENT à qui je rends hommage, des propositions ambitieuses de revalorisation de l'encadrement supérieur dans un rapport intitulé «Quels cadres dirigeants pour relever les défis de la République décentralisée ?».

Il importait, là aussi, d'avancer dans un souci de parité entre les trois fonctions publiques.

Vos attentes sur ce sujet sont fortes et j'ai le plaisir aujourd'hui de vous annoncer qu'avec mon collègue Philippe RICHERT, j'ai obtenu l'accord du Premier ministre pour engager une réforme de l'encadrement supérieur dans la fonction publique territoriale.

Sur ce dossier, notre souci a été double. Il fallait en effet assurer une transposition harmonieuse de la réforme de l'encadrement supérieur telle qu'elle a été mise en œuvre dans la fonction publique de l'Etat tout en garantissant la cohérence d'ensemble des carrières et des emplois dans la fonction publique territoriale.

C'est dans cet esprit que nous avons tout d'abord décidé de séparer les ingénieurs territoriaux en deux cadres d'emploi distincts. Cette mesure qui ouvrira aux ingénieurs de nouvelles perspectives de carrière mettra également cette filière en cohérence avec le reste de la fonction publique territoriale, pour mieux distinguer et valoriser les A+. Cela répondra également à un besoin des collectivités locales qui auront désormais la possibilité de reconnaître et de recruter un encadrement de haut niveau technique.

Par ailleurs, nous avons décidé de mettre en place un mécanisme de sélection professionnelle des administrateurs territoriaux qui, en s'appuyant sur un tour extérieur permettra aux employeurs locaux de choisir librement leurs collaborateurs sur une liste d'aptitude.

Nous allons également créer un statut d'emploi pour les directeurs de projets. Les collectivités territoriales disposeront donc désormais d'emplois de haut niveau pour des fonctions spécifiques.

Enfin, nous créerons au bénéfice des administrateurs territoriaux, un grade à accès fonctionnel (GRAF) sur le modèle de ce qui va être fait dans la fonction publique d'Etat pour les administrateurs civils, afin de valoriser les carrières dans les emplois supérieurs de la territoriale.

Je sais, et vous y avez fait directement allusion, que la question de la mobilité vous tient à cœur et elle me tient à cœur aussi. Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi non titulaire, qui sera examiné dans les prochaines semaines, contient des dispositions qui faciliteront la mobilité entre corps et cadres d'emplois équivalents. Je crois beaucoup à l'intérêt de la mobilité dans la construction des parcours professionnels.

Cet ensemble de mesures, qui répondent à des demandes récurrentes des cadres de la fonction publique territoriale, permettront ainsi de donner une nouvelle visibilité à ces emplois en leur accordant également toute la reconnaissance qu'ils méritent.

## **2/ Renforcer le dialogue social**

Parallèlement à ces évolutions concrètes, je suis attaché à poursuivre l'amélioration des conditions du dialogue social et de la vie paritaire dans le monde territorial.

La mise en place du Conseil commun aux trois fonctions publiques aura lieu prochainement.

Cette instance de dialogue paritaire commune donnera aux élus locaux, c'est un engagement que je prends, toute la place qu'ils méritent. Elle ne pourra que favoriser les rapprochements et la parité entre les trois fonctions publiques.

La modernisation des droits et moyens syndicaux va dans le même sens. Cette question sera traitée par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, en novembre prochain, même si pour l'essentiel, cette réforme ne s'appliquera dans la fonction publique territoriale qu'à l'issue des élections de 2014..

Je vous rappelle que cette modernisation s'ordonne autour de 4 axes :

- les moyens humains attribués aux organisations syndicales seront maintenus selon un principe « à périmètre constant, moyens constants ».,
- cela s'accompagnera de conditions de transparence qui seront renforcées ; ,
- les nouvelles règles de répartition de ces moyens tiennent plus fortement compte de la représentativité, tout en protégeant le pluralisme, qui appartient à notre histoire syndicale. ;
- la situation des agents investis d'un mandat syndical sera améliorée.

Dans le même esprit, je m'engage à mettre rapidement en œuvre l'intéressement collectif dans la fonction publique territoriale. Un projet de décret à ce sujet devrait être soumis assez prochainement au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Des expériences ont d'ailleurs été menées par les collectivités et un décret et une circulaire ont déjà précisé le dispositif pour les administrations de l'Etat. C'est l'exemple même d'une réforme dont nous devons faire profiter tous les fonctionnaires.

Cette réforme c'est l'esprit d'équipe !

En fédérant les agents autour d'objectifs concrets et mesurables se répercutant sur la qualité du service rendu, la prime d'intéressement collectif est le modèle d'une réforme dont chacun, agent comme usager, doit sortir gagnant. C'est aussi, et je veux insister sur ce point, un outil de management puisque le montant sera le même, quel que soit le niveau de responsabilité exercé.

Enfin, le Décret sur la protection complémentaire des agents (décret Mutuelles) attendu depuis longtemps par les employeurs, par les agents et les syndicats, sera bientôt publié, son application permettra une organisation plus transparente de cette protection au bénéfice de chacun et en laissant les collectivités libres de leur choix.

### **3/ La transposition d'évolutions statutaires**

En tant que directeurs généraux des services des collectivités, vous êtes aussi sensibles à l'évolution statutaire de vos collègues, aux possibilités de carrière de l'ensemble des agents.

Nous poursuivons la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES) au profit de la catégorie B:

Les prochaines étapes de la réforme de la catégorie B concernent la filière administrative. Pour les rédacteurs territoriaux qui représentent des effectifs importants nous avons, là aussi, la ferme intention d'avancer dans les meilleures conditions.

Enfin et dans la même logique, la mise en place du grade à accès fonctionnel (GRAF) des attachés et du 8<sup>ème</sup> échelon pour les catégories C sera très prochainement transposée aux agents territoriaux.

Je ne saurais terminer cette intervention sans évoquer le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), je comprends parfaitement votre souhait de voir évoluer les paramètres à prendre en compte, en intégrant notamment certains éléments du régime indemnitaire. Mais, vous le savez, ces questions seront reprises en 2013 à l'occasion de la réflexion nationale sur les caractéristiques de la réforme.

Voici, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, les éléments dont je souhaitais vous informer. Ils témoignent du travail réalisé en quelques mois au service des agents des trois fonctions publiques, dans un souci de respect et de valorisation de leur travail.

Mon action s'inscrit à cet égard dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 4 ans avec la volonté de faire aboutir ces chantiers qui dessinent la fonction publique de demain.

Je l'ai indiqué lors de ma prise de fonctions, je compte faire des mois qui nous séparent de l'élection présidentielle des mois utiles pour la fonction publique.

Une Fonction publique mieux organisée, concentrée sur ses missions, mieux rémunérée, et prenant mieux en compte la construction du parcours individuel de chaque agent.

Une Fonction publique dans laquelle le dialogue social doit se développer, où les droits de chacun, titulaire ou non titulaire, doivent être reconnus.

Une Fonction publique à l'image de la diversité de la population française.

Une Fonction publique soucieuse du service rendu et efficiente.

Une Fonction publique au service des Français et de la République décentralisée.

Je vous remercie,